

Préparation du site

Les conditions préalables suivantes doivent impérativement être remplies dans la zone de pose avant la pose de lames pur natur. Veuillez également tenir compte de les recommandations dans nos instructions de pose pour les planches pur natur.

En été : Les planches doivent être posées immédiatement après la livraison.

En hiver : Les lames doivent s'acclimater dans la pièce de pose dans des conditions climatiques correctes pendant au moins 5 à 7 jours. L'humidité de l'air ne doit pas dépasser 50%.

Conseils pour les maîtres d'ouvrage

Vous devez vous assurer que les conditions suivantes sont remplies avant de donner des instructions de pose aux artisans. Si vous ne respectez pas ces conditions, vous ne pourrez pas faire valoir vos droits en cas de défauts éventuels. En l'absence de conditions préalables essentielles, les artisans sont en droit de suspendre leur travail, avec droit à des heures d'arrêt et de déplacement.

Conseils pour les artisans

Notez que les conditions préalables nécessaires et les conditions climatiques de la pièce doivent impérativement être respectées. En cas de non-respect, des dommages consécutifs peuvent survenir, notamment sur le parquet.

Demandez au maître d'ouvrage de vous confirmer les conditions nécessaires sur le chantier avant de commencer l'exécution. Si vous ne trouvez pas les conditions nécessaires, commencez par les établir avant de commencer la pose.

Vérifiez impérativement l'humidité générale de la construction, la température, l'humidité de l'air et l'humidité du support ou de la sous-construction conformément à nos instructions.

Conditions préalables nécessaires

- > L'ouvrage est fermé, sec et les corps de métier concernés par l'humidité sont exécutés. L'humidité de l'air est de 40-60 % (en hiver max. 50%), la température d'au moins 18 °C.
- > Un protocole de chauffage a été effectué et les pièces sont chauffées en permanence au moins trois semaines avant la pose, avec une humidité de l'air ne dépassant pas 60%.
- > L'humidité de construction pour une chape avec chauffage au sol est $\leq 1,8\%$ CM, bpour une sous-construction en bois, l'humidité du bois est de 10 à 12 % maximum.
- > Les protocoles de mesure de l'humidité du sous-sol sont suffisamment documentés.
- > La planéité du support selon la norme DIN a été testée et n'est pas supérieure à 2mm sur une règle de 2 mètres.

Confirmation pour les artisans exécutants :
J'ai lu les indications ci-dessus. Toutes les conditions préalables nécessaires à la pose des planches pur natur ont été vérifiées et respectées. La pose des lames peut commencer.

Lieu, date, surveillance des travaux/maître d'ouvrage